

159

**PR6**

Réfection du barrage en enrochement et de  
digues de l'aménagement  
des Rapides-des-Quinze  
Abitibi-Témiscamingue 6211-02-019

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---

## Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue</i>	17 mai 2001	1 page.
2. <i>Ministère de l'Environnement</i>	16 mai 2001	1 page.
3. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique</i>	15 mai 2001	1 page.
4. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction du développement électrique</i>	5 avril 2001	1 page.
5. <i>Ministère des Régions</i>	23 février 2001	1 page.
6. <i>Société de la faune et des parcs du Québec</i>	22 février 2001	1 page.
7. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'Abitibi-Témiscamingue</i>	16 février 2001	2 pages.
8. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie</i>	15 février 2001	2 pages.
9. <i>Ministère de l'Environnement, Direction de l'hydraulique et de l'hydrique</i>	14 février 2001	2 pages.
10. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	9 février 2001	1 page.
11. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local</i>	8 février 2001	1 page.

Sylvain, Jean

---

De: Lafrenière, Stéphanie  
Envoyé: 17 mai, 2001 12:34  
À: Sylvain, Jean  
Cc: Fournier, Guy  
Objet: Aménagement Rapide-des-Quinze

Suite à la réception, le 15 mai dernier, des réponses d'hydro-Québec aux questions posées par le MENV, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous considérons que les renseignements fournis (relativement aux questions 1 et 2) sont suffisants pour que votre direction puisse procéder à l'étude du projet.

Cependant, il serait fort intéressant d'obtenir du requérant des analyses supplémentaires quant à la nature de la roche utilisée et ce, dans un souci de s'assurer qu'il n'y aura aucun risque pour le milieu aquatique, risque relié au potentiel de génération d'acidité de la roche.

*Stéfany Lafrenière*, biologiste  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de  
l'Abitibi-Témiscamingue  
180, boulevard Rideau, local 1.04  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone : (819) 763-3333 poste 240  
Télécopieur : (819) 763-3202  
Courriel : [stephanie.lafreniere@menv.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.lafreniere@menv.gouv.qc.ca) <<mailto:stephanie.lafreniere@menv.gouv.qc.ca>>

## Note au dossier

**Dossier :** Projet de réfection du barrage en enrochement et de digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec à Anglier  
3211-02-187

### Rapport de conversation téléphonique

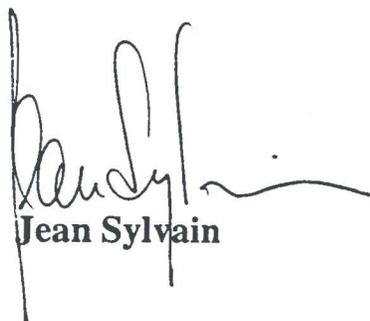
**Avec :** Monsieur Jacques Viger  
Directeur régional Abitibi  
Ministère de la Sécurité publique

**Objet :** Recevabilité de l'étude d'impact - Réfection du barrage en enrochement et de digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

**Date :** 2001.05.16

**Heure :** 15h41 à 16h01

Monsieur Jacques Viger confirme que : « Les documents fournis par Hydro-Québec, retransmis par courrier électronique le 15 mai 2001, en réponses aux questions 5.1 à 5.7 du document *Questions et commentaires* du ministère de l'Environnement sont satisfaisants et à notre avis rendent l'étude d'impact « recevable » en rapports avec les mandats du ministère de la Sécurité publique.



**Jean Sylvain**

Sylvain, Jean

PR-6.3

De: Bellemare, Jean-François  
Envoyé: 15 mai, 2001 16:28  
À: Sylvain, Jean  
Objet: RE: Rapides-des-Quinze - Réponses préliminaires

Bonjour Jean, suite à la lecture des documents complémentaires déposés par Hydro-Québec, je te confirme que les informations obtenues sont suffisantes pour que je puisse juger de l'acceptabilité de l'étude et donc te confirmer que l'étude est maintenant recevable.

Je tiens aussi à t'informer que nous avons reçu pour ce dossier une demande d'approbation de plans et devis en vertu de la *Loi sur le Régime des Eaux*. Le traitement de cette demande se fera de manière indépendante du dossier environnementale et des informations techniques plus détaillées pourront prochainement être demandés au promoteur par notre service (je suis aussi le responsable désigné pour cette approbation). Comme les deux dossiers sont traités en parallèle, je pense qu'il est important que tu sois au courant pour éviter qu'il y ait "mésentente/mélange" de la part du promoteur. D'autre part notre approbation nécessitera l'émission d'un décret qui devra faire référence à la date d'émission du certificat environnemental.

N'hésite pas si tu as des questions

Salutations

*Jean-François Bellemare Ing.*  
Direction de l'hydraulique  
Gestion et Protection  
des Systèmes Hydriques

Charlesbourg, le 5 avril 2001

Monsieur Gilles Brunet  
Chef de service par intérim  
Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Projet de réfection du barrage en enrochement et des  
digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze  
(3211-02-187)

Monsieur,

À la suite de votre requête du 24 janvier 2001, la Direction du développement électrique a analysé le rapport d'avant-projet préparé par Hydro-Québec sur le sujet en rubrique.

En fonction de nos champs de compétence, nous estimons que l'étude, dans son ensemble, est recevable. Nous n'avons donc pas de questions particulières à soulever.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,

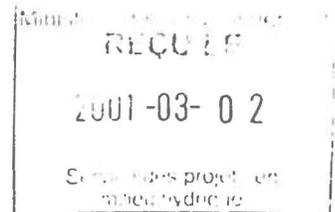


RP/AA/fb

René Paquette

**Direction du développement électrique**

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, 4<sup>e</sup> étage (A-416)  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 627-6386  
Télécopieur : (418) 646-1878  
Courriel : dev.elect@mrm.gouv.qc.ca



Le 23 février 2001

Monsieur Jean Sylvain  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze**

Monsieur,

Nous désirons vous informer que nous avons pris connaissance des documents concernant le dossier ci-dessus mentionné.

Après analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que ce projet comporte peu d'éléments pouvant justifier une participation active de notre ministère à son processus d'évaluation environnementale.

Nous ne considérons donc pas nécessaire que notre bureau soit consulté pour les étapes subséquentes de cette procédure. Néanmoins, nous souhaitons continuer à recevoir les documents afférents à ce projet, afin de suivre son évolution et pouvoir intervenir, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script that reads 'Brigitte Vincelette'.

Brigitte Vincelette  
Conseillère en développement



Le 22 février 2001

Monsieur Jean Sylvain  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de  
l'aménagement des Rapides-des-Quinze  
(3211-02-187)**

Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse de l'étude d'impact du projet cité en rubrique afin de juger de sa recevabilité.

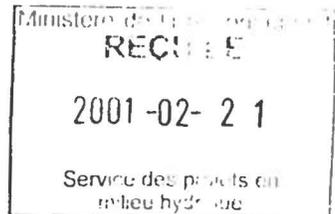
Selon nos connaissances et notre champ de compétence, tous les éléments de la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

ND/ap

  
Nancy Delahaye  
Biologiste  
Direction de l'Aménagement de la faune

c.c. ~~M. Luc Bélisle~~, directeur Aménagement de la faune



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Sylvain  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 16 février 2001

OBJET : Projet de réfection du barrage en enrochement et des  
digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze  
(3211-02-187)

Par la présente, nous vous transmettons certains commentaires suite à la lecture de l'étude d'impact concernant le dossier ci-dessus mentionné. Voici donc les questions à transmettre à l'initiateur :

- En ce qui concerne les travaux de réfection du barrage principal, de l'enrochement supplémentaire sera nécessaire afin de compléter la réfection du massif aval, le rehaussement de la crête et la construction des perrés. Cette source de matériaux sera obtenue par abattage à l'explosif sur un massif rocheux. Veuillez nous fournir une description de la nature de la roche qui sera utilisée pour **tous les remblais en eau** et plus spécifiquement concernant le potentiel de génération d'acide de la roche ;
- Le projet prévoit l'aménagement d'un chantier temporaire sur la rive droite près du barrage principal. Des zones humides se retrouvent dans ce secteur. Veuillez nous fournir une description détaillée du site où sera aménagé ce chantier temporaire. De plus, de quelle façon sera restauré ce secteur à la fin des travaux?

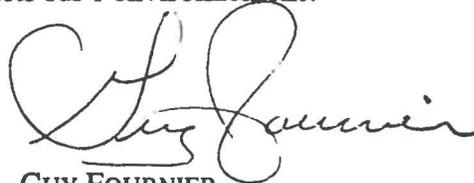
Direction de l'Abitibi-Témiscamingue  
Service de urbain, agricole et milieu naturel

180, boul. Rideau, local 1.04  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Téléphone : (819) 763-3333  
Télécopieur : (819) 763-3202  
Courriel : [guy.fournier@menv.gouv.qc.ca](mailto:guy.fournier@menv.gouv.qc.ca)

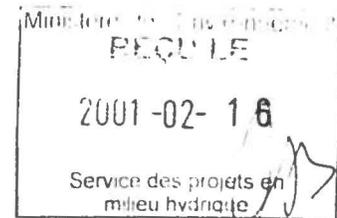
---

Par ailleurs, pour certaines parties du projet, telles l'exploitation de carrières, l'aménagement d'un accès menant aux digues des lacs Talé et Long et les installations de chantier temporaire, est-ce que ces parties de projet seront traitées et analysées par votre direction dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement?



GUY FOURNIER  
Directeur régional de l'Abitibi-  
Témiscamingue par intérim

GF/SL/dd



Rouyn-Noranda, le 15 février 2001

Monsieur Gilles Brunet  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart - 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de  
l'aménagement des Rapides-des-Quinzes (3211-02-187)**

Monsieur :

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et de l'étude des impacts sur l'environnement, vous avez demandé au Ministère de la Sécurité publique d'émettre ses commentaires quant à la recevabilité de l'étude d'impact à l'égard du projet cité en rubrique soumise par l'initiateur du projet, c'est à dire, Hydro-Québec.

Il est à noter que la zone territoriale étudiée englobe des portions de trois municipalités situées sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue : Angliers, Guérin et Saint-Eugène-de-Guigues. Cependant, le village d'Angliers et son noyau urbain est le seul qui soit localisé dans la zone d'étude restreinte. La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie est familière avec ce secteur puisque des plans de sécurité civile y ont déjà été préparés.

En accord avec la directive émise par le ministre de l'Environnement pour ce projet, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000, le Ministère de la Sécurité publique se préoccupe, de par son mandat, des risques potentiels engendrés par ce projet face à la population humaine concernée et leurs biens. Dans ce contexte, nous nous posons les questions suivantes :

- Quels sont les risques d'accident technologique majeur ainsi que leurs conséquences probables dans la zone sensible à un sinistre potentiel?

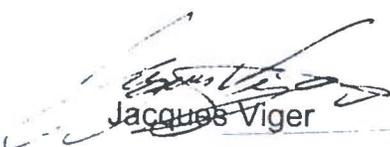
- Des événements externes d'ordre climatique ou autre sur le site des travaux pourraient-ils provoquer des accidents technologiques majeurs?
- Des actions complémentaires (téléphonie, procédé d'alerte et plans d'évacuation) visant à réduire les conséquences d'une rupture ont-elles été planifiées?
- Des actions préventives à l'aval ont-elles été prises, c'est à dire, les zones à hauts risques sont-elles identifiées afin d'y interdire des localisations d'aménagements dont la perte serait très importante en cas d'accident technologique majeur?
- Des actions préventives autres que ce projet ont-elles été considérées et ce, afin que soit décelée, au plus tôt, toute évolution néfaste et alors déclencher des travaux d'entretien nécessaires?
- Un programme de surveillance des ouvrages pendant et après la période des travaux sera-t-il assuré?
- Le plan de mesures d'urgence prévu par l'initiateur du projet pour la phase de construction sera-t-il arrimé avec les plans de sécurité civile des municipalités d'Angliers, Guérin et Saint-Eugène-de-Guigues?

Nous vous rappelons que la Direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie a pour objectif général d'aider les autorités en cause à préparer leur organisme à affronter des sinistres et de leur proposer un cadre approprié de planification à la sécurité civile. Notre mission est aussi d'assurer le support, la coordination et la concertation nécessaires à la réalisation des projets de sécurité civile des autorités concernées.

De même, nous vous réitérons que la sécurité civile au Québec est (a) l'ensemble des mesures qui visent à éviter qu'un sinistre ne se produise ou qui tendent à en diminuer les effets; (b) en cas de sinistre, les mesures qui permettent de protéger les personnes et de sauvegarder les biens; et enfin (c) à la suite d'un sinistre, les mesures qui favorisent le retour à la vie normale.

Nous demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional  
Région de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec



Jacques Viger

c.c. Monsieur Bernard Dubois



## NOTE

Destinataire : Monsieur Jean Sylvain  
Service des projets en milieu hydrique

Date : Le 14 février 2001

Objet : **Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze**  
V/Réf. : 3211-02-187

---

Pour faire suite à la demande du 24 janvier 2001 de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, par intérim, à M. Yvon Gosselin, directeur de l'Hydraulique et de l'hydrique, relativement à l'analyse de recevabilité du projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze, vous trouverez annexée une note de M. Jean-François Bellemare, ingénieur.

Selon la note de monsieur Bellemare, le traitement accordé aux éléments touchant le champ de compétence de la Direction de l'hydraulique et de l'hydrique ne permet pas de recommander la recevabilité de l'étude d'impact. Des informations et des documents complémentaires sont exigés du promoteur.

Monsieur Bellemare demeure à votre disposition pour toute autre information. Il peut être rejoint au numéro de téléphone 521-3825, poste 7112.

Roger Poulin, ing., M.Sc.  
Service gestion et protection  
des systèmes hydriques

RP/lc

p.J.  
c.c. M. Yvon Gosselin, directeur

Direction de l'hydraulique et de l'hydrique  
Édifice Marie-Guyart  
Aile René-Lévesque, 2<sup>e</sup> étage, boîte 28  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3825, poste 7114  
Télécopieur : (418) 643-6900  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel : [roger.poulin@menv.gouv.qc.ca](mailto:roger.poulin@menv.gouv.qc.ca)

NOTE

Destinataire : Monsieur Roger Poulin  
Chef de service par intérim

Date : Le 14 février 2001

Objet : **Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze**  
**Étude d'impact sur l'environnement – Recevabilité**

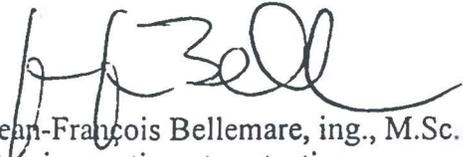
---

Pour faire suite à la demande de la Direction de l'évaluation environnementale, Service des projets en milieu hydrique, j'ai examiné l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet en rubrique.

Les éléments pertinents touchant les compétences de notre direction et inscrits dans la directive sont les aspects hydraulique et hydrologique pendant les phases d'exploitation et de construction. Comme le projet consiste à accroître la sécurité du plan d'eau lors des crues, il est clair que notre compréhension de ce projet nécessite que ces importants aspects soient rigoureusement documentés dans l'étude. La question des crues est toutefois trop brièvement abordée aux pages 28 et 30 pour que je puisse procéder à l'examen de cette étude.

La justification même du projet résulte d'une étude hydraulique et hydrologique approfondie intégrant la gestion et problématique des réservoirs en amont (Petit réservoir des Quinze, Lac des Quinze, réservoirs Decelles, Dozois et Cabonga). Une telle étude semble avoir effectivement été réalisée par le promoteur. Celle-ci, identifiée à la deuxième référence de la section 2.2.3 de l'annexe A, devra donc m'être transmise en complément à l'étude afin que je puisse finaliser mon analyse de recevabilité.

JFB/lc

  
Jean-François Bellemare, ing., M.Sc.  
Service gestion et protection  
des systèmes hydriques



Jean S.

## NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet  
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 9 février 2001

OBJET : **Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées**  
V/R : 3211-02-187 - N/R : 5145-04-18 AUT-088

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative à l'objet ci-dessus.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit pour leur aspect qualitatif ou quantitatif.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/CL/pd



Québec, le 8 février 2001

Monsieur Jean Sylvain  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets en milieu terrestre  
Ministère de l'Environnement  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET:       Projet de réfection du barrage en enrochement et des digues  
              de l'aménagement des Rapides-des-Quinzes  
              V/Dossier: 3211-02-187  
              N/Dossier: X4 102 066

Monsieur,

Suite à la lecture du Rapport d'avant-projet relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement, nous sommes d'avis que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont été adéquatement prises en considération. En conséquence nous n'avons aucun commentaire à formuler à cette étape de l'analyse sur la recevabilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claudel Gagnon".

Claudel Gagnon  
Téléphone : (418) 691-2015 – poste 3803